

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1153/SG/CG autorisant le Ministre du Travail à se rendre en mission en France.

n° 74-1153/SG/CG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
1 juillet 1974

Numéro JO  
n° 14 du 25/07/1974

Date du numéro  
25 juillet 1974

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Ibrahim Ahmed Bouralé, ministre du Travail, est autorisé à se rendre en mission en France, le 10 juillet 1974.

#### Art 2

— Une réquisition de passage par voie aérienne aller et retour Djibouti-Paris-Djibouti en l\*\* classe sera délivrée à M. Ibrahim Ahmed Bouralé.